

PROTOCOLE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Suite aux mesures annoncées par le Gouvernement afin de limiter la propagation du Covid 19, un protocole spécifique a été mis en place pour la gestion du bureau de vote à l'occasion du Premier tour des élections municipales, le dimanche 15 mars prochain.

Des mesures visant à limiter la stagnation des personnes dans un endroit clos, ainsi que les mesures d'hygiène réglementaires, seront strictement appliquées.

Ainsi, la circulation à l'intérieur du bureau de vote sera organisée de la manière suivante :

* Les citoyens seront accueillis à l'extérieur de la mairie par un agent municipal qui veillera à la gestion du flux des personnes au sein du bureau de vote. La capacité d'accueil de la salle étant de 4 votants (suivant les normes de distance à respecter), l'agent gèrera l'accessibilité au lieu de manière à respecter l'effectif réglementaire. Les citoyens attendront leur tour à l'extérieur avant d'accéder au bureau de vote, tout en veillant à respecter les mesures liées à la proximité entre personnes et en évitant la stagnation groupée.

* Le lavage des mains sera obligatoire à l'entrée ainsi qu'à la sortie du bureau de vote. Différents points de lavage seront aménagés, proposant gel hydro alcoolique et savon ordinaire. Un point sera aménagé à l'entrée du hall de la mairie, et placé sous la vigilance de l'agent municipal qui veillera à ce que chaque votant procède au nettoyage de ses mains avant d'accéder aux parties publiques communes et de manipuler le matériel de vote. Un ultime point de lavage sera aménagé à la sortie du bureau de vote avant d'en emprunter la porte.

* La circulation à l'intérieur du bureau de vote est modifiée afin de respecter les normes **imposées** par les services de l'Etat. Ainsi, l'entrée se fera par la porte du hall d'accès à la mairie, sous la surveillance de l'agent municipal. Après désinfection des mains, les votants accéderont au bureau de vote dans la salle du Conseil municipal. La circulation interne sera réglementée par des bandes au sol afin de respecter les distances de sécurité entre les personnes. Les isolements ont été dépouillés de leur rideau afin de respecter les normes d'hygiène ; la confidentialité sera garantie et respectée de par leur disposition. Chaque point du bureau de vote sera pourvu d'un flacon de gel hydro alcoolique. La sortie se fera après lavage des mains, par la porte de la salle du Conseil. La circulation a été aménagée de manière à éviter tout croisement entre les personnes, et ainsi limiter les risques de contagion liés à la proximité entre individus.

* L'espace situé devant la mairie sera placé sous la surveillance de l'agent municipal, qui appliquera strictement les **procédures imposées** et veillera à faire respecter ces mêmes règles par les citoyens. Le regroupement de personnes sera proscrit, à l'intérieur comme à l'extérieur du bureau de vote.

* Le matériel du bureau de vote (stylos, urne), les poignées de portes, les différents éléments du mobilier seront régulièrement désinfectés.

* Les électeurs sont invités à venir avec leur propre stylo. Ceux qui seront mis à disposition des électeurs seront désinfectés après chaque utilisation.

L'ensemble de ces mesures vise à VOUS PROTEGER, bien qu'ayant conscience que cela peut perturber nos habitudes conviviales.

Le Maire,
Pascal BERNARD

